

# La nouvelle gouvernance des politiques culturelles territoriales :

*Place et rôle des organismes régionaux*



Actes des assises de  
Poitiers

1<sup>er</sup> octobre 2009 |



**PLATE-FORME INTERRÉGIONALE**  
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

## SOMMAIRE

- **Questions prospectives sur les mutations des politiques culturelles**
  - Contexte et objectifs de ces assises par Jany Rouger, directeur de l'ARSV page 5
  - Intervention d'Éric Sprogis, responsable de l'enseignement artistique au Conseil Régional de Poitou-Charentes page 6
  
- **Regards croisés sur les évolutions en cours ou souhaitées de la gouvernance des politiques culturelles territoriales**
  - Intervention de Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble page 11
  - Intervention de Jean-Michel Lucas, universitaire, ancien DRAC au ministère de la Culture page 13
  - Intervention de Michel Tamisier, président de la fédération Arts Vivants et Départements, page 15
  - Intervention de Karine Gloanec Maurin, présidente de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture page 16
  - Intervention de Paul Fromonteil, vice-Président de la Région Poitou-Charentes pour l'Association des Régions de France page 17
  
- **Apports extérieurs – les pistes de coopération interrégionale**
  - Intervention de Patrick Schœnstein, président de la COFAC page 18
  - Intervention de Serge Calvier, Vice président de l'UFISC page 19
  - Intervention de Vincent Gatel, Directeur adjoint du Centre Dramatique de Poitou-Charentes, représentant du Syndeac page 20
  - Intervention de Jean-François Pujol, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats CGT du Spectacle page 21
  
- **Conclusion de Gérard Authelain, président de la Plate-forme interrégionale** page 22



## Questions prospectives sur les mutations des politiques culturelles

### Contexte et objectifs de ces assises par Jany Rouger, directeur de l'ARSV

Avant de laisser la parole aux intervenants, nous souhaiterions préciser quelques éléments de contexte sur l'opportunité et les enjeux de ces assises. Le conseil d'administration de la Plate-forme interrégionale a souhaité organiser ce rassemblement pour plusieurs raisons.

Tout d'abord en raison du contexte général : les paysages politique et culturel sont en pleine mutation et connaissent actuellement une grande instabilité au niveau national.

On parle, depuis près de vingt ans, de l'essoufflement d'un modèle et de la nécessité d'une refondation et il semblerait que ce renouvellement soit véritablement en marche et qu'il s'accélère depuis quelque temps.

Les structures régionales qui composent la Plate-forme interrégionale vivent ces modifications au quotidien, tant par rapport à l'État et aux réformes qu'il a engagées en matière de création d'éducation et d'enseignements artistiques, que par rapport à la montée en charge des collectivités territoriales.

Ensuite parce que la Plate-forme interrégionale arrive à une période de son existence où il lui est nécessaire de réviser ses « fondamentaux ».

Cette plate-forme est jeune, née en 2002 et en véritable ordre de marche depuis seulement trois ans. Il était donc nécessaire à ses membres de mieux se connaître, d'anticiper les mutations évoquées ci-dessus pour ne pas les subir et d'échanger, de croiser les réflexions pour faire preuve d'intelligence collective et de fédérer les énergies avec nos partenaires, parmi lesquels la Fédération des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC), l'Association des Régions de France (ARF) et la Fédération Arts Vivants et Départements, qui se sont associées à la préparation de cette journée.

Cette journée s'inscrit donc dans le prolongement d'une phase de réflexion interne à la Plate-forme interrégionale et est conçue comme un véritable temps de formation collective, mais aussi comme un moment de rencontre pour permettre à tous, élus de nos instances, directeurs et chargés de missions, de mieux se connaître et, bien entendu, de voir comment travailler plus efficacement ensemble. Nous avons ainsi structuré ces Assises en trois temps : un temps d'histoire des politiques culturelles et des structures régionales (mercredi 29 septembre), un temps de partage interne (jeudi 30 septembre) avec des travaux en ateliers sur les modes et les thèmes de coopérations interrégionales que nous souhaitons vous proposer, dont Éric Sprogis sera notre porte parole dans quelques instants, pour entamer ce temps de rencontre plus ouvert qui s'organisera en trois moments.

Tout d'abord avec le regard de deux chercheurs, Jean-Pierre Saez et Jean-Michel Lucas, puis avec les interventions de représentants des différents échelons territoriaux et d'associations d'élus et enfin des représentants de fédérations et de syndicats.

La Plate-forme interrégionale ambitionne ainsi d'être un lieu de partage d'expériences entre les décideurs culturels (élus, institutions publiques), les réseaux professionnels ou associatifs et les organismes régionaux [notamment les membres de la *Plate-forme interrégionale*] dans leur rôle d'interfaces et/ou acteurs/partenaires de la co-construction des politiques publiques de la culture.



## Intervention d'Eric SPROGIS, responsable de l'enseignement artistique au Conseil régional de Poitou-Charentes

On pourrait commencer par trois citations :

*Dans le domaine de la création artistique, comment aider sans aliéner, sans instrumentaliser ?*

*Comment choisir et évaluer sans partialité, sans arrière-pensée, sans arbitraire ?*



*Ces débats encombrant de longue date les colloques et les étagères du Ministère de la Culture, qui est d'ailleurs inépuisable en linéaire d'étagères pour entasser des rapports. Ce n'est pas de rapports dont nous avons besoin, ce sont des actions, des décisions, des faits, des objectifs et même, des résultats.* (Nicolas Sarkozy - 2 février 2009 - Installation du Conseil pour la création artistique).

Question : devons-nous continuer à débattre entre nous pour produire des actes qui viendront alourdir encore les étagères du ministère de la culture, peut-être entre deux exemplaires de la Princesse de Clèves ?

On pourrait rapprocher ce point de vue d'un autre, de Georges-Bernard Shaw qui semble répondre au Président : « à tout problème complexe, il existe une solution simple... et fautive ! ». Nous sommes trop souvent amené à faire référence - à juste titre - à Edgar Morin et à son concept de complexité pour ne pas garder en tête cet aphorisme.

Enfin, pour finir de cadrer le préambule de cette journée, la phrase définitive et connue des Shadocks : « Quand il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème »... et puis je ne résiste pas à l'envie d'ajouter une autre citation des Shadocks : « pour ne pas faire trop de mécontents, il faut toujours taper sur les mêmes ».

Nous sommes donc contraints de trouver des solutions puisque nous sommes convaincus de l'existence de nombreux problèmes et que nous ne parlons même que de cela.

Il y a quarante ans, un choix a été fait au plan national s'agissant du spectacle vivant : regrouper l'ensemble des fonctions des politiques culturelles publiques sous la tutelle, plus ou moins directe, du ministère de la culture. Création, diffusion, conservation, comme dans la plupart des pays d'Europe (du moins ceux qui ont un ministère de la culture), mais aussi les enseignements artistiques que la plupart des autres pays rattachent plus volontiers au ministère de l'éducation.

Le ministère de la culture, en France, est donc à la fois celui des artistes, des œuvres, du patrimoine, de la création, de leurs publics et celui des formateurs et des futurs artistes. Cette compétence globale a eu comme effet positif majeur d'établir un lien fort entre les questions d'enseignement artistique et le développement culturel de la société. C'est aussi pourquoi, à l'inverse, des « protocoles » et circulaires diverses - issues généralement de longues négociations interministérielles - sont nécessaires lorsque doivent être développées des actions visant à développer au sein de l'enseignement général des

pratiques artistiques et culturelles ( interventions et résidences d'artistes, classes à horaires aménagés, classes à parcours culturel...), moyen privilégié de la démocratisation de ces pratiques.

Parallèlement - mais peut-être est-ce une conséquence logique - le ministère de la culture s'est positionné progressivement en faveur d'une action de moins en moins différenciée s'agissant des domaines culturels (musique, danse, théâtre, arts de la rue...) en fonction de trois convictions, sinon orientations, plus ou moins explicites :

- Les modalités de développement, de formation, de qualification, d'évaluation sont les mêmes pour tous les domaines
- Les établissements placés sous sa tutelle doivent développer des actions pluridisciplinaires
- L'évolution du contexte culturel (notamment en raison du développement des nouveaux médias) nous conduit à des expressions artistiques transdisciplinaires.

Cela s'est traduit par des choix institutionnels significatifs :

- Ajout du « TS » à la DMD (bientôt peut-être rejointe par les arts plastiques)
- Organigramme de la DMDTS par fonctions (pratiques, enseignements artistiques, enseignements supérieurs et formation professionnelle, création...) et non plus par domaine spécialisé
- Classement des conservatoires sur la base des trois disciplines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre) au contraire de la plupart des établissements européens qui sont spécialisés par domaine

On pourrait aussi citer le regroupement des inspecteurs « disciplinaires » dans un service unique.

Cette lecture « centralisée » de la politique culturelle de la Nation est, on le sait, trompeuse car, depuis longtemps, presque depuis toujours, la dynamique publique de développement est partagée avec les collectivités territoriales, aujourd'hui d'ailleurs largement majoritaire en termes de financement.

Jusqu'à une période récente, chacun s'accordait à reconnaître à l'État - malgré la faible part de son budget consacré à la culture - un rôle de référence artistique, une prérogative dans l'impulsion des initiatives culturelles et une autorité légitime de qualification, voire de contrôle. En même temps, tenant compte du développement de plus en plus décisif de la décentralisation culturelle et de l'initiative des collectivités locales, le Ministère de la Culture a engagé des politiques prenant en compte cette territorialisation des programmes d'action culturelle : en déconcentrant ses services avec la création des DRAC, en initiant des négociations avec les collectivités, dans le cadre de conventions, puis des contrats de plan, des contrats d'objectifs, en encourageant les financements dits croisés, et en prenant l'initiative de créer les ASSECARM, ancêtre des agences et des missions représentées ici, ainsi que les ADDM au niveau des départements. Il est important en effet de rappeler que la construction des structures et des instances culturelles dans les territoires s'est faite à l'initiative de l'État, qui, notamment, jouait un grand rôle dans le choix des personnalités chargées de les piloter.

On peut alors constater un double mouvement :

Les personnels culturels des collectivités se sont progressivement professionnalisés et ont pu – ou prétendu – rivaliser avec ceux de l'Etat en termes d'expertise et de conception de l'action. Rivaliser, mais aussi, dans beaucoup de cas heureusement, collaborer efficacement.

Dans la logique de la décentralisation, à partir des lois Defferre de 1983, et bien que celles-ci ne traitaient de la culture qu'à la marge, et jusqu'à aujourd'hui, l'Etat s'est efforcé de réduire son champ d'action au fur et à mesure que les collectivités territoriales inscrivaient des objectifs culturels toujours plus larges dans leurs politiques générales, en les considérant comme parties prenantes du développement des territoires.

C'est alors que s'est installée dans notre paysage culturel une sorte de schizophrénie encore très présente de nos jours.

L'Etat voit ses moyens budgétaires chaque année réduits un peu plus. Sans doute pas en valeur absolue mais en regard d'un essor généralisé de pratiques, de diffusion, de création, d'expérimentation, de formation sur tout le territoire qu'il ne peut plus assumer, y compris sur le plan du pilotage direct. Mais, en même temps, il entend continuer à jouer son rôle de prescripteur, confirmé en cela d'ailleurs par une grande partie du milieu professionnel qui estime – à tort ou à raison – que sans reconnaissance par l'Etat, il ne serait pas reconnu dans ses pratiques. Disons aussi que beaucoup d'acteurs ne renoncent pas non plus, à juste titre, à une conception républicaine classique d'égalité territoriale, au niveau de l'offre comme à celui de la réponse à la demande, pour l'ensemble de la communauté nationale.

En même temps, les collectivités territoriales ont poursuivi leurs politiques culturelles, se substituant progressivement aux responsabilités, notamment financières, que l'Etat n'assurait plus, parce qu'elles avaient conscience – dans la plupart des cas – qu'elles devaient cette action à leurs populations tout en l'incluant dans la construction de leur image – parfois celle de leurs élus ! – pour le meilleur et pour le pire.

C'est dans ce contexte que les associations régionales et départementales prendront une place éminente pour contribuer à faciliter la « co-construction » de politiques de développement culturel un peu cohérente. Disons tout de suite qu'aujourd'hui, avec les évolutions institutionnelles, budgétaires et législatives qui se profilent leur rôle dans ce domaine garde plus que jamais tout son sens. Mais nous y reviendrons plus loin.

Les difficultés, les incertitudes, les contradictions, les incompréhensions, les conflits ne pouvaient en effet que voir le jour pour des raisons que l'on peut maintenant identifier :

- L'Etat veut garder la main au moins pour les fonctions qu'il considère comme d'intérêt national pour ne pas dire régaliennes. C'est bien normal. Mais comment faire dans le cadre des difficultés économiques qui grèvent les budgets et, a fortiori, des logiques néolibérales les plus débridées malgré les discours qui voudraient afficher le contraire ? Comment faire aussi avec comme credo la seule culture du résultat en termes quantitatifs comme dans l'extrait sur le discours cité plus haut ou dans la lettre de mission de la précédente ministre de la culture ?
- Les collectivités ne sont pas en situation de se répartir entre elles les champs d'intervention et, confrontées elles-mêmes à des difficultés budgétaires

croissantes, sont moins à l'écoute des réflexions et des propositions en matière de développement collectif et concerté dans le champ culturel.

- Les professionnels sont souvent amenés à mettre en place des stratégies de reconnaissance et de financement particulièrement subtiles, au moins pour les plus avertis. La crise du régime de l'intermittence n'a fait qu'accélérer ce mouvement pernicieux en termes d'intérêt général ou au moins de cohérence politique, institutionnelle voire simplement sur le plan humain.

On prend alors la mesure des risques que nous courrons de voir voler en éclats les valeurs qui ont inspiré l'action culturelle publique depuis le début des années 1960 et que Jean-Claude Lartigot, citant Alain Lefebvre rappelle dans un article publié par l'Observatoire des Politiques Culturelles. « La démocratisation culturelle, la démocratie culturelle, la diversité culturelle, les droits individuels et la problématique du développement durable qui incite à considérer la culture sous l'angle du lien ».

L'exemple de la pratique amateur est particulièrement patent, notamment parce qu'elle touche à ces cinq valeurs.

Jouant un rôle complémentaire de la pratique professionnelle à une époque où les moyens de diffusion ne permettaient pas à cette dernière de toucher tout un chacun, sa fonction sociale a évolué en même temps que le nombre de personnes, jeunes et de plus en plus souvent adultes, souhaitant y accéder. Dans le domaine du spectacle vivant pour la danse, la musique et le théâtre, les conservatoires ont – théoriquement et statistiquement – une mission principale de formation à la pratique amateur. Il faudra pourtant attendre l'année 2007 (deux siècles après la création des conservatoires de province !) pour qu'un décret et un arrêté de classement rappelle cette mission sans ambiguïté...en confiant la responsabilité et la charge entières aux communes ou à leurs groupements. Dit autrement : l'Etat n'a jamais affirmé aussi fermement l'importance de l'enseignement artistique amateur que quand il s'en est totalement déchargé. On comprend alors que, dans ce cadre, la définition bienvenue d'un cycle d'orientation professionnelle (CEPI), ni amateur, ni encore professionnalisant, sorte d'entre-deux indispensable à la clarification et des missions de formation des amateurs et des enjeux de l'enseignement supérieur, connaisse de telles difficultés à être généralisé malgré son évidence et, nous pouvons en porter témoignage en Poitou-Charentes, la relative simplicité technique de mise en œuvre efficace, en tout cas sans commune mesure avec ce que l'on entend ça et là à cet égard.

Pour revenir au sujet de nos journées d'études, on comprend aussi pourquoi les agences régionales étaient les mieux placées et les plus efficaces pour conduire les concertations indispensables à la mise en œuvre de l'article 101 de la loi LRL du 13 août 2004 grâce à leur mode de fonctionnement, leur relations partenariales, contractuelles et professionnelles avec les services de l'Etat, ceux des régions, les établissements de toutes natures et les autres acteurs du développement culturel, y compris les usagers. Les données dont elles disposaient, leur savoir faire en matière de concertation et de mise en forme des réflexions et de propositions et les réseaux dans lesquels elles étaient incluses (ou qu'elles ont constitués) leur donnaient un rôle irremplaçable dans un tel processus. Et chacun sait bien

que si le travail mené par la plupart d'entre elles sur ces questions n'a abouti que dans de rares régions (au moins pour le CEPI) ce n'est certainement pas de leur responsabilité.

On peut donc ici pointer l'une des compétences primordiales de ces structures régionales que permet de développer leur situation d'« entre-deux » : la mise en relation, la médiation ou plus particulièrement ce que l'on a appelé dans les débats préparatoires la « reliance ». Cette notion reprise du sociologue Marcel Bolle de Bal, qu'Edgar Morin adoptera et développera, insiste non seulement sur les relations récursives que l'on établit dans l'action ou la réflexion mais sur la prise en compte des transformations qui s'opèrent, parfois peu visibles mais bien réelles, chez les acteurs reliés. C'est « l'acte de relier, de se relier et son résultat ».

La période actuelle est caractérisée, selon le sénateur Ivan Renar qui a accompagné une partie de nos travaux préparatoires, par un Ministère de la culture fragilisé dans le cadre de la RGPP, par des collectivités qui voient leur marge de manœuvre réduite en même temps que l'on s'interroge – et qu'elles s'interrogent – sur l'enchevêtrement de leurs interventions en matière culturelle. Lorsque l'Etat hésite, sa légitimité est écornée ; alors les collectivités territoriales bégayent ; les équipes artistiques s'inquiètent, voire désespèrent ; les publics et les usagers, la population, se détournent de l'action publique et le marché investit comme jamais le secteur grâce à la généralisation d'outils issus des nouvelles technologies dont l'impact sur la modélisation des attentes est de plus en plus individualisé. Ce sont les solidarités dans l'action qui volent en éclat, chacun se repliant sur son pré-carré. Le dialogue entre les professionnels et les institutions démocratiques nationales et locales (Etat et collectivités) est de plus en plus difficile faute de chef de file identifié selon les modes et les catégories de l'action.

C'est une méfiance généralisée qui semble aujourd'hui caractériser la situation de la culture en France. On l'a vu dans la non mise en œuvre généralisée de la tentative de clarification des compétences du seul secteur culturel pris en compte par la loi du 13 août 2004, celui de l'enseignement artistique. Cela est peut-être fondé sur la réticence à accepter l'idée que les régions pourraient gérer comme l'Etat des actions publiques présentant toutes les garanties d'efficacité, d'égalité et d'impartialité.

Deux grands traits marquent cette situation :

- Une complexité grandissante pour l'utilisateur qui n'est plus confronté à un service de l'Etat, mais à un émiettement des responsabilités
- Une extrême frilosité en matière d'innovation tant sur le plan des modes d'intervention que des contenus artistiques.

La perspective d'une réforme territoriale accentue encore ces traits. Plutôt que d'engager une réflexion de fond sur les enjeux de la période – et de s'y engager – chacun semble attendre, l'arme au pied et la peur au ventre, que les propositions s'affinent, notamment sur l'hypothèse de l'abandon de la clause de compétence générale pour les Régions et, peut-être, les Départements.

Ainsi des scénarios catastrophes se font jour en imaginant par exemple que, du jour au lendemain, les Régions devraient se retirer de tous les financements décisifs qu'elles accordent aux structures culturelles,

par exemple, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, aux agences régionales.

Pourtant comme l'a rappelé Ivan Renar, malgré les déclarations volontaristes du pouvoir d'Etat, c'est bien dans le cadre d'un débat démocratique, notamment au parlement, que se décideront les contenus de cette éventuelle réforme. Le débat, l'engagement, la formulation de propositions sont donc indispensables et encore possibles par principe.

Dans cet ordre d'idée, les agences ont acquis une légitimité vis-à-vis des acteurs et des tutelles, à la fois comme médiateurs (ou facilitateurs) et comme opérateurs dans certains domaines précis, par exemple pour l'observation et l'information ou, pour certaines, de la formation.

Les agences jouent un rôle de « traducteur » entre les professionnels, d'une part, qui ont leur propre logique, leur propre langage, leur propre démarche intellectuelle, souvent auto-centrés sur leurs pratiques (et c'est normal). Et les « décideurs », en particulier les élus, qui ont des responsabilités globales, des préoccupations d'une tout autre nature, un souci – en principe – de la clarté du débat démocratique, de l'intérêt général. Pour emprunter la terminologie de Lucien Goldman (« la création culturelle dans les sociétés modernes »), nous pourrions dire que les agences et leurs personnels doivent travailler à partir du « niveau de conscience possible » de chacun des partenaires.

Selon Lucien Goldman, il convient de savoir non pas seulement ce qu'un groupe pense, mais quels sont les changements susceptibles de se produire dans sa conscience, sans qu'il y ait de modification dans la nature du groupe. Goldman propose ainsi quatre paliers d'analyse pour appuyer une action sur ce concept de conscience possible en ce qui concerne la création culturelle dans la société moderne :

- 1) Une information ne passe pas par manque d'information préalable : il faut me donner des informations complémentaires pour que je comprenne le message. C'est le cas le moins intéressant, mais malheureusement beaucoup pensent que toutes les difficultés viennent de là et qu'il suffit de fournir tous les renseignements nécessaires – si tant est qu'on puisse prétendre les avoir tous – pour que la réception s'effectue dans de bonnes conditions.
- 2) Le deuxième palier est déjà plus important. Dans la psychologie, dans la culture de chacun, il y a toute une série d'éléments structuraux de désir et de répugnance, ce que Freud a montré. Ainsi notre biographie fait que notre « moi » conscient devient imperméable à certaines informations. Il faut alors opérer une transformation de la conscience en dehors de tout changement social pour que le message ait une chance d'être entendu. C'est la situation qui a dominé longtemps quand les règles du jeu étaient plus ou moins clairement déterminées par l'Etat et que chacun s'y coulait bon gré mal gré en faisant évoluer ses modes de pensée et d'action. Les associations régionales, à leur création, ont joué un rôle éminent dans ce sens.
- 3) Le troisième palier d'analyse des conditions de la conscience possible, c'est lorsqu'un groupe se structure autour de sa conscience réelle, de sa culture collective, voire communautaire, de son identification à un mode de pensée ou une manière

d'appréhender la réalité. Ainsi, sans interface compétente et efficace, les structures culturelles, les équipes artistiques, les différentes collectivités, les services de l'Etat, mais aussi – surtout ? – les individus pris séparément, dans la tourmente des évolutions de la société, se replient sur leur identité, sur leurs intérêts immédiats, sur les échéances qui les concernent directement. Elles refusent le « temps long », caractéristique de l'action culturelle pour l'immédiateté, l'efficacité directe, souvent en négation des préoccupations collectives et de la solidarité la plus élémentaire.

- 4) Le niveau le plus important, le plus problématique, où l'on atteint le niveau limite de la conscience possible, c'est le cas où, pour que la transmission se fasse, le groupe en tant que groupe doit accepter de se transformer au point de perdre ses caractéristiques sociales essentielles parce que celles-ci sont incompatibles avec les messages qu'on veut lui faire passer. C'est dans doute à ce stade que nous nous trouvons aujourd'hui où l'on évoque un grand chambardement de l'organisation territoriale, et ce n'est sans doute pas pour rien que, par exemple dans la commission Ballardur, la culture n'est qu'à peine évoquée... alors qu'elle aurait sans doute pu inspirer l'ensemble de manière transversale.

Il a été dit alors, au cours des journées préparatoires de mardi et de mercredi, que la plate-forme interrégionale pourrait, devrait intervenir dans ce débat à partir du savoir-faire qu'elle a acquis au cours de sa jeune existence (sept ans), en capitalisant celui des agences qui la composent. Ne pourrait-elle pas ainsi élaborer justement une « plate-forme », une contribution portant des propositions précises et concrètes de prise en compte de la culture dans la réforme annoncée des collectivités territoriales ?

En effet, même si nous ne sommes guère en mesure de peser sur le calendrier, il paraît évident que la clarification des interventions, indispensable aujourd'hui, gage d'une plus grande efficacité dans tous les domaines, suppose en priorité une révision des méthodes plus qu'une réforme des structures ou l'adoption de nouvelles règles législatives. Ce n'est pas parce que l'Etat – ou plus exactement, le chef de l'Etat – semble décidé à changer les dispositifs par la loi, que nous ne pouvons mettre en oeuvre des méthodes participatives pour contribuer, à notre modeste niveau, à inclure dans ces perspectives nos ambitions, nos convictions, nos arguments, nos propositions.

Hier, mercredi, des ateliers ont travaillé pour dégager, à partir de l'expérience partagée de chaque structure, quelques-uns de ces constats, de ces convictions; de ces problématiques. Ces conclusions pourraient sans doute utilement être prises en compte dans le travail global de la plate-forme et servir de point de départ à son intervention dans le débat démocratique qui devraient s'ouvrir dans les mois qui viennent.

### 1. Sur la qualification :

Les agences ont considéré qu'elle pouvaient intervenir selon quatre type d'interventions :

- Favoriser la réflexion et l'expérimentation, à la fois au niveau régional, et dans le cadre inter-régional entre agences ou en facilitant les contacts entre les structures de différentes régions et au niveau national dans le cadre de la PFI ;
- Informer sur les offres de formation notamment sur les actions des organismes touchant des structures en dehors de collectivités territoriales ;
- Assurer des conseils et des expertises auprès des Collectivités territoriales, des opérateurs de formation et des publics concernés ;
- Engager des actions en les mettant directement en œuvre ou en les suscitant, et en favorisant l'approche transversale des différents domaines artistiques.

Deux secteurs ont été évoqués comme compétences des agences \* :

- Le travail sur le référentiel de compétences
- La réflexion et le travail, voire les démarches, en matière de VAE. C'est un pan important aujourd'hui qui ne peut se faire que par la voie du dialogue, de l'échange et de la concertation. La DMDTS envisage une réforme importante de l'accès au DE qui doit se faire très vite (avant fin 2009). Or, l'on constate que les Collectivités territoriales, qui financent actuellement et seront amenées à financer davantage ces enseignements, ne sont pas associées à cette réforme, pas plus que les établissements (les conservatoires en premier lieu). On voit ici aussi la difficulté et le caractère indispensable des agences en tant que médiateur.

La réflexion doit cependant se poursuivre sur un certain nombre de questions qui restent ouvertes compte tenu des modes opératoires différents entre les agences sur :

- Les compétences en interne permettant de comprendre les problématiques et de les anticiper ;
- Les ressources propres et les limites des interventions dans le champ concurrentiel ;
- Les finalités et les valeurs à développer face aux normes sociales et artistiques dominantes ;
- De nouvelles méthodologies d'évaluation des besoins ;
- La légitimité des interventions en lien avec les pratiques artistiques

\* Il est intéressant à cet égard de citer « Wikipedia » qui indique à l'article *gouvernance* que ce terme définit notamment « une doctrine de gouvernement qui préconise le recours aux... agences »!

## 2. Sur l'information –et l'observation :

Cette mission, pourtant évidente pour les agences, est parfois vécue en termes de difficultés de pilotage en raison d'une méfiance des acteurs impliqués dans cette action (État, Collectivités territoriales, partenaires sociaux). Ce travail a comme finalité la recherche d'un sens commun, de valeurs commune et qui touche de près à l'évaluation des politiques culturelles. Or si les indicateurs sont assez partagés, les critères font encore l'objet de discussions.

Les démarches d'observation peuvent permettre aux acteurs et aux partenaires de mieux se connaître et aux structures/agences d'apporter une plus value en les aidant à argumenter sur leur pratique et de se situer dans un contexte d'ensemble. Se pose alors clairement la question de la légitimité vis-à-vis de leurs tutelles, comme des acteurs et professionnels du secteur.

Il convient dès lors de rechercher:

- Une « axiologie » commune ;
- Une affirmation du rôle des agences en tant que lieu d'échange et de coopération ;
- Un rôle de service public qui ne se situe pas en opposition à une société de service ;
- La recherche de valeurs communes et d'une légitimité passant notamment par la contractualisation ou la « chartisation ».

Les ateliers en concluent la nécessité d'une vision plus globale, à une meilleure compréhension des élus vis-à-vis de cette démarche d'observation vers une convergence, un sens commun qui semble indispensable dans un contexte de fragmentation des niveaux de décisions et d'initiatives.

## 3. Sur la gouvernance et l'accompagnement des politiques culturelles :

Cette notion est entendue autant sur la manière de gouverner qui renvoie à des nouveaux modes plus souples, qu'à des partenariats entre différences acteurs. On sait par ailleurs que cette notion renvoie également à un rôle minimaliste de l'État qui veut se recentrer sur son cœur de métier en décentralisant un certain nombre de fonctions considérées comme non stratégiques. C'est également, dans son acception anglo-saxonne, une idéologie du désengagement de l'État depuis le tournant libéral des dans les années 90'.

Deux constats sont formulés dans les ateliers :

Une difficulté pour l'association régionale à se positionner dans le « jeu de rôle institutionnel » entre Etat et Régions, avec une série de non-dits relatifs au désengagement de l'un vers les autres. ;

De ce fait, une cristallisation de certaines agences qui travaillent de plus en plus en direct avec les décideurs et les services territoriaux de l'État.

Quatre propositions stratégiques sont évoquées:

- 1) Stratégie de « rupture » pour sortir du statut de « bras armé » (de la Région et/ou de l'État) pour trouver une autonomie de la structure ;
- 2) Stratégie de « composition » pour redéfinir la position de pilotage tenue par l'organisme régional : comment répondre à la commande politique en concertation avec le terrain et inversement, comment répondre à la commande du terrain, en lien avec le politique ?;
- 3) Stratégie de la « spécialisation », liée à la capacité qu'ont les organismes régionaux en matière de conseil spécialisé pour valoriser les actions de terrain ;
- 4) Stratégie de « clarification » liée au positionnement des organismes régionaux : la structure régionale doit-elle être le « filtre » entre la demande du terrain et le politique ? Comment reconstruit-on le lien entre terrain et politique au-delà du seul court terme, en prenant le temps nécessaire à la concertation, à la mise en œuvre ? Comment se donner les moyens de traduire les demandes du terrain auprès des décideurs pour les intégrer dans une dynamique à long terme, permettant un véritable changement.

Enfin, sont dégagés six éclairages, six enjeux :

- 1) Quelles politiques culturelles?
- 2) Les agences sont « associatives ». Cela n'est-il qu'une question de statut ou cela doit-il être pris en compte quant aux contenus de l'action?
- 3) Le double aspect et le double effet de la gouvernance que l'on souhaite, interne et externe.
- 4) Être facilitateur et médiateur en étant capable de décentrer les approches et de savoir développer des représentations complexes, moins binaires, de la concurrence vis à vis des collectivités territoriales.
- 5) Prendre le temps pour aider à construire une vision d'ensemble
- 6) Développer l'action sur « l'entre deux » qui rassemble, plutôt que satellise.

## Première table ronde :

### Regards croisés sur les évolutions en cours ou souhaitées de la gouvernance des politiques culturelles territoriales

#### Intervention de Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles :

L'existence d'une Plate-forme interrégionale constitue pour, les agences régionales oeuvrant dans le domaine du spectacle vivant, un point d'appui précieux pour élargir et dynamiser leurs échanges en termes de



pratiques, de méthodes et de réflexion. Elle ouvre aussi sur la possibilité d'accroître des coopérations opérationnelles à géométrie variable sur de multiples chantiers : l'interrégionalité, l'information et l'observation culturelle, la coopération transfrontalière, les politiques d'accompagnement des mondes du spectacle vivant, les enseignements artistiques, ...

Si certains partenariats existent depuis longtemps déjà, le développement d'un travail en réseau plus systématique entre structures régionales est un phénomène plus récent. Les acteurs impliqués ont conscience que cette démarche demande à être approfondie. Quelle stratégie, quel programme de travail la Plate-forme interrégionale peut/doit mettre en œuvre dans les temps à venir ? Cette question est suspendue à différentes données, à commencer par la réforme des collectivités territoriales. Celle-ci risque fort de modifier le contexte des interventions publiques dans le domaine culturel, d'autant plus si la clause générale de compétence des collectivités territoriales venait à être supprimée par le législateur. Une telle perspective, outre qu'elle reviendrait sur l'un des éléments les plus essentiels du modèle français de décentralisation à partir duquel les collectivités ont construit leur autonomie, leur identité et leur action, représenterait également un risque considérable pour le champ culturel, si les Départements et les Régions venaient à être privés de leur capacité d'intervention dans ce domaine. La réforme constitue donc un point d'interrogation majeur pour l'avenir des politiques culturelles régionales et départementales et des structures qui les accompagnent.

Il reste que dans les années récentes, les Régions - comme les Départements à leur échelle, se sont souvent demandé comment aborder le problème des agences qui oeuvrent dans leur prolongement : faut-il regrouper les différents organismes régionaux intervenant dans les différents domaines artistiques et culturels (livre, patrimoine spectacle vivant, etc.) entre eux ? Comment mieux définir les missions ? Faut-il changer leur statut ? Serait-il opportun d'internaliser les fonctions de ces structures dans les services régionaux ? Sur quels objectifs redéfinir les politiques culturelles régionales et comment y inscrire les agences ? les Régions n'ont pas répondu de la même manière à ce questionnement, ce qui montre notamment l'importance du contexte territorial. Elles

l'ont même parfois laissé plus ou moins en jachère, signe de leurs difficultés à trancher en faveur d'une stratégie ou d'une autre. Dès lors, comment ces interrogations resurgiront-elles demain ?

Avec le recul, on peut estimer que les agences ont souffert d'un manque de vision les concernant de la part de l'État et des Régions. Elles sont, d'une certaine manière, victimes d'une doctrine ambivalente : ce sont des outils autonomes, contrairement aux délégations départementales, mais elles sont aussi conçues comme le bras armé des collectivités. Elles peuvent aussi dans certains cas, être victimes d'un dialogue compliqué entre l'État et les Régions. Le fonctionnement des agences est très divers dans leurs relations avec leurs « tutelles ». Cependant, si elles ont besoin de davantage de cohérence de la part des pouvoirs publics dont elles dépendent, elles ont elles-mêmes à faire la preuve de leur aptitude à organiser leur mission de façon plus lisible. L'existence de la Plate-forme interrégionale est un acte important à cet égard. Avec un tel outil, il s'agit, certes, de comparer les manières de faire, de co-définir des chantiers de travail autour de préoccupations communes. Mais cette plateforme a aussi un sens politique dans la mesure où elle peut contribuer à mieux asseoir le rôle des agences dans le champ culturel autour d'un sens partagé. Leur fonction et leurs missions appellent un travail d'évaluation auquel la Plate-forme interrégionale pourrait utilement contribuer.

Dans la foulée de cette réflexion, on pourrait se demander ce qui se passerait si les agences n'existaient pas : qu'advierait-il en matière de formation, de capitalisation et de diffusion de l'information culturelle régionale, de service rendu aux compagnies, de production et de capitalisation de la connaissance sur le secteur lui-même ? Sans un tel travail, comment les élus pourraient-ils argumenter, justifier l'investissement public pour la culture ?

Du côté des professionnels, on entend parfois dire que les agences régionales ne répondent pas suffisamment à leurs attentes. Comment prendre en compte cette appréciation, sinon par un débat construit ? Dans cette perspective, diverses agences ont développé des démarches de dialogue destinées à travailler sur leur projet, ce qui est une manière de le faire évoluer en le partageant le plus largement possible avec les intéressés. Tirillées entre les revendications des professionnels et les exigences des décideurs politiques, les agences ont à prendre des initiatives pour rénover leur gouvernance. Les échanges de savoir-faire via le réseau qu'elles composent peuvent y contribuer.

Parmi les thèmes de travail que la Plate-forme interrégionale a mis à l'ordre du jour, évoquons un instant celui de l'observation culturelle régionale. Il fait l'objet depuis quelques années de séminaires réguliers. Voici sans doute l'exemple type d'un sujet qui mérite, a minima, une concertation nationale permanente, même si (et surtout si) toutes les structures n'ont pas la même expérience en la matière. La Plate-forme interrégionale constitue incontestablement un espace pertinent pour

creuser la question. Celle-ci se pose dans un contexte en pleine évolution au plan national et européen : mise en place de la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), de la révision générale des politiques publiques (RGPP), rationalisation du management public au niveau européen ... Autant de réformes et de circonstances qui pèsent sur la façon dont les politiques locales organisent leur programmation. La demande d'observation culturelle est sans doute le témoin de la montée en puissance des préoccupations managériales. Ajoutons, qu'elle est aussi le signe de la complexification et de l'essor du champ artistique et culturel au niveau territorial qui appelle des instruments de lecture destinés à comprendre l'existant et à nourrir la décision politique et le travail prospectif. Cependant, voici un terrain où s'entretient une certaine confusion, tant dans la commande que dans les stratégies d'observation ou la compréhension des enjeux de l'observation. Bref, beaucoup est à clarifier dans ce domaine et seul un travail collectif et réflexif peut y contribuer. Ainsi, on constate d'un côté un manque d'information et d'analyse sur certains points clés du développement culturel et, de l'autre, une fuite en avant en matière d'observation et de mise en place d'indicateurs tous azimuts, comme si l'hyperinformation était susceptible de constituer une boussole pour l'action. Cette frénésie indicatoriale, sollicitée par un sentiment d'urgence ou une pensée magique du management, masque avant tout l'absence d'une politique raisonnée d'observation ou la faiblesse d'une politique d'évaluation et de recherche. Une large mise en débat de ces différentes problématiques pourrait aider d'un côté à lever les préventions d'acteurs qui craignent la mise sous contrôle de l'activité culturelle, de l'autre à éclairer les besoins, les méthodes techniques, les usages, et le travail pédagogique et politique que requiert ce type de chantier. La Plateforme interrégionale peut s'avérer l'une des instances de médiation pertinentes pour porter ce débat tout en avançant dans les réalisations opérationnelles.

Toute la question dont nous débattons revient à se demander comment mieux se relier, comment mieux se coordonner ? Cette perspective ne saurait plus être uniquement nationale. Des organismes, notamment européens, de plus en plus nombreux travaillent sur les mêmes questions de fond que nous venons d'évoquer. Voici qui élargit encore notre horizon relationnel et de travail. Mais il est impossible de faire autrement.

**Intervention de Jean-Michel Lucas, universitaire,  
ancien DRAC au Ministère de la Culture :**

Après la présentation d'Éric Sprogis et l'intervention de Jean-Pierre Saez, ma première remarque sera d'avouer que je ne suis pas en mesure de dire quelle stratégie concrète les organismes régionaux doivent mettre en œuvre.



Je suis bien incapable de dire ce qu'ils doivent faire dans les mois qui viennent car je crois que l'enjeu ne se pose pas en termes organisationnels. Il se pose, à mon avis, en terme de "valeur", en terme de légitimité "politique". Je vous proposerai ainsi un point de vue qui vous semblera sans doute décalé par rapport à vos préoccupations du jour. Je situerai, en effet, la problématique qui devrait être la vôtre dans un cadre élargi de négociation : celui d'une société de liberté ; et mon interrogation principale portera sur votre légitimité relative par rapport à la légitimité de toutes les autres politiques publiques !...

En me référant à un colloque récent sur l'évaluation des politiques culturelles, j'ai le sentiment que la politique culturelle est devenue une coquille de noix sur l'océan : les intervenants se sont, en effet, succédés en expliquant que la politique culturelle changeait sous l'empire de multiples influences - à cause de l'évolution du capitalisme, de la globalisation, de la crise, des technologies, des tensions sur les budgets de l'État, de la structure sociale où grossissent les classes moyennes, du Baby boom et j'en passe, ... Toutes de "vraies" causes expliquant des changements auxquels il fallait évidemment que la politique de la culture s'adapte ! Mais en cumulant toutes ces bonnes raisons d'être en phase avec la réalité du monde d'aujourd'hui, j'ai fini par me rendre compte que tous ces changements venaient d'ailleurs. La politique culturelle devait évoluer, sous peine d'être dépassée par les événements, mais elle n'était, quant à elle, à l'origine d'aucun de ces changements du monde dont on nous parlait ! Vous avez certainement, vous aussi, fait cette observation fréquemment : on nous dit que les politiques culturelles doivent élargir leur clientèle de consommateurs, rendre service aux usagers, participer à l'image du territoire, à son attractivité, contribuer à la diplomatie du dialogue des cultures, créer des emplois, tisser du lien social ; être au fond "utiles" aux autres politiques publiques ... Si bien que dans tous ces grands mouvements où se déploie la société, les acteurs culturels sont comme des coquilles de noix, ballottées par les vagues puissantes des autres interventions publiques. Ils montent en haut du flot puis redescendent et survivent ainsi, sans trop savoir s'ils pourront un jour maîtriser les flux de ces politiques publiques. Les acteurs culturels ne sont plus maîtres de leur négociation dans une démocratie qui les soumet aux impératifs d'autres enjeux collectifs. Et d'ailleurs le colloque que j'évoquais plus haut s'est conclu sans que l'on puisse repérer s'il y avait encore de bonnes raisons pour défendre la légitimité d'une politique culturelle spécifique dans une société de liberté.

Pourtant, en tant qu'acteurs de la culture (pour ce qui me concerne en tant qu'ancien DRAC), nous avons,

nous avons, des aspirations, des ambitions à défendre, pas simplement des opportunités à saisir pour survivre dans le grand océan des décisions publiques.

Autrement dit, nous étions ouverts à la négociation sur chaque territoire, avec les politiques chargées du développement (durable) économique et de l'emploi, du social, de l'éducation, mais ces négociations reconnaissaient, à part entière, l'enjeu d'intérêt général des interventions culturelles. Ce que Malraux avait très bien fait avec sa défense des "œuvres capitales de l'humanité" qui, à travers le patrimoine et la création, visait l'essentiel : "la capacité de faire grandir les hommes", de donner sens et valeur à la civilisation en mettant à disposition du plus grand nombre possible les meilleurs talents connus de l'Humanité. Mais aujourd'hui, vous ne rencontrez plus aucun maire, aucun président de Conseil régional qui oserait encore croire et énoncer publiquement, que ses choix culturels vont émanciper l'univers des êtres humains et les sortir de la barbarie. En général, et dans le meilleur des cas, ils nous parlent "d'épanouissement des spectateurs" ce qui est juste le contraire, quand ce n'est pas de "satisfaction des publics" (mais je n'en dis pas plus car c'est souvent vous qui préparez leur discours!).

Fin de partie, partout au niveau de l'Etat comme des collectivités, la tendance est plutôt d'éviter de parler des vertus civilisatrices de la politique culturelle pour préférer agir en fonction du contexte, en s'adaptant au petit bonheur la chance aux situations locales, en fonction des compétences, des légitimités territoriales des élus et des groupes sociaux qui les appuient et des inévitables soucis de gestion... En bricolant donc l'action culturelle ! C'est bien le constat que vous avez fait au niveau régional : coquille de noix toujours présente, même dans la tempête, quelquefois en haut, quelquefois au creux de la vague, mais jamais certaine du sens de sa trajectoire !

Mais il existe pourtant une autre manière d'entrer dans la négociation avec les autres politiques publiques. Une conception des enjeux culturels publics qui s'impose à tous les autres négociateurs. Cette conception est fondée sur le principe universel que les êtres humains sont tous égaux en droit et en dignité et que chacun a droit au respect de sa dignité culturelle, lisons "au respect de son identité culturelle profonde", du moment que lui-même demeure respectueux des identités culturelles des autres. Tout ceci se retrouve et découle de l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 : "les êtres humains sont égaux en droit et en dignité". On pose alors la nécessité que ne peuvent nier les autres acteurs publics, du moins, apparaît sur la scène politique, la nécessité qui légitime la négociation et le compromis : une politique culturelle revendiquant en propre "la reconnaissance des personnes", ce qui est la moindre des choses pour une démocratie ; une politique publique soucieuse de faire progresser les "droits culturels" des personnes.<sup>1</sup>

Il y a probablement dans cette nécessité d'avoir du "soin" pour la dignité culturelle des autres une exigence universelle qui fonde une politique culturelle spécifique, une exigence éthique qui devrait même guider les autres politiques pour qu'elles contribuent mieux qu'elles ne le font, il faut bien l'avouer, au Vivre Ensemble.

<sup>1</sup> Voir particulièrement la déclaration de Fribourg sur les droits culturels

A mon sens, ce cadre de la politique de reconnaissance des dignités culturelles constitue pour vous une référence légitime très puissante qui répond à la réalité des tâches qui sont les vôtres en terme d'accompagnement des pratiques ou d'élargissement des univers culturels des personnes.

Mais ce qui me frappe, c'est surtout que ce cadre de négociation est largement inconnu ou rejeté comme sans intérêt.

J'observe par exemple les qualificatifs que vous utilisez dans vos activités : vous parlez d'abord de "populations", ou de "publics", d'habitants ou d'usagers, quelquefois, mais sans outrance, de "citoyens" du moment qu'ils n'aient pas le pouvoir de décider quoi que ce soit en matière culturelle.... Vous évitez "consommateurs" pour ne pas vous compromettre avec le capitalisme culturel, ce qui n'empêche pas les campagnes de "com" et les stratégies "marketing" ! De temps à autres, vous intervenez auprès des "gens" dont le sens est totalement indéterminé en politique publique mais qui, pour vous, sont plus "chaleureux" que les mornes "individus".

Or, dans la négociation sur les enjeux universels de la politique culturelle de la reconnaissance des dignités, votre interlocuteur est la "personne", *reconnue à entière part* comme *sujet donnant sens et valeur culturels à sa vie*, Autant le "public" est soumis aux choix des valeurs artistiques proposées par les professionnels, autant la "personne" est acteur de la construction de son identité culturelle, par la multiplication des interactions et des connexions qui lui sont suggérées par les professionnels avec lesquels elle négocie. Pour mieux saisir encore le retournement, je rappellerai que l'individu devient "personne" dans la responsabilité qu'elle prend dans le Vivre Ensemble, donc dans le respect partagé des autres dignités culturelles, dans *"le dialogue interculturel"* nous rappelle le "second rapport mondial sur la diversité culturelle" que vient de publier l'Unesco. La personne est donc "citoyen culturel" que vous aurez à introduire comme partie prenante aux négociations sur la place de la politique culturelle dans la cité. Ce qui n'est rien d'autre, dois je le rappeler, qu'une reformulation de l'engagement 19 de l'agenda 21 de la culture : *"garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques."*

Pour éviter de vous laisser croire que de tels principes sont loin de votre quotidien, je donnerai rapidement l'exemple de musées qui appliquent ces principes de reconnaissance des dignités culturelles. Ainsi, l'ambition des musées de Newcastle n'est pas comme on le dit couramment en France, de promouvoir sa collection d'oeuvres ; elle s'énonce autrement puisqu'elle consiste à permettre aux personnes de mieux "se situer au monde", pour avoir un plus grand respect pour elles mêmes et un meilleur respect pour les autres, Le résultat est que les Tyne and Wear Museums (qui ont une zone de chalandise d'1 million d'habitants) sont fréquentés par 1,5 millions de personnes (je ne dis plus "habitants" ou "public") qui pour 50% d'entre elles sont habituellement classées dans les catégories de revenus les plus bas. Cela révèle en réalité que ces musées sont attentifs aux groupes qui veulent travailler avec eux autour de projets coconstruits qui respectent les imaginaires et facilitent les interactions culturelles dans la cité.

Cette volonté de donner du sens et de la valeur à l'action culturelle publique à partir du principe universel du droit de chacun à sa dignité s'est traduite dans les accords de l'Unesco sur la diversité culturelle, que la France a signés. Mais la France a peu de mémoire ou peu de volonté de sortir de ces habitudes en matière culturelle, car dans le récent rapport du comité Balladur sur les futures responsabilités des territoires, il n'y a aucune référence à la valeur de la politique culturelle : l'idée de participer au vivre ensemble, de construire des connexions entre les cultures pour favoriser l'émancipation des personnes n'est jamais évoquée. Les acteurs culturels sont seulement des boulets - donc plus lourds que des coquilles de noix - car il faut les rémunérer et qu'ils occupent des bâtiments coûteux.

La politique culturelle est ici réduite à une figure de "gestionnaire", qui a perdu tout sens et valeur d'intérêt général contrairement aux autres politiques publiques qui, inévitablement, apparaissent plus légitimes dans la négociation qui s'annonce.

C'est pourquoi, je crois, il faut relever le gant du sens et pas seulement le sac percé des sous. Il faut se mobiliser sur cet argument qu'une démocratie doit être attentive aux dignités culturelles des personnes et à la construction d'une culture commune, faite de mille interactions dans l'espace public entre identités culturelles. Pour que la coquille de noix devienne le gouvernail d'une société globalisée qui perd quand même souvent le cap de l'harmonie et de la paix.

**Intervention de Michel Tamisier, président de la fédération Arts Vivants et Départements**



Tout comme Jean-Michel Lucas, je me suis interrogé sur le sens de mon intervention et, de manière très directe, sur la place et le rôle que pourrait jouer le président de la fédération Arts Vivants et Départements (AVD). Une fois posé le principe de coopération, il était tout à fait naturel que nous soyons présents, une fois de plus, dans des moments déterminants de partage, au nom des liens qui nous unissent. Il était sans doute essentiel de dire que les dénominateurs communs sont riches et nombreux. C'est certainement le signe que nos réseaux respectifs ont œuvré, sinon sur les mêmes objets, du moins dans les mêmes directions, le même temps, pour faire œuvre publique et collective.

Je voudrais ouvrir une parenthèse au sujet de la réforme des collectivités : En tant qu'homme politique, j'ai quelques craintes sur la réforme de la gouvernance territoriale et j'attends avec impatience le volet financier qui va accompagner cette réforme, que doit présenter Christine Lagarde, car il va tout guider dans cette réforme. Nous assisterons peut-être à une fausse décentralisation, si le volet financier confirme que c'est l'État qui va accorder des dotations aux Départements et aux Régions, mais ce ne seront plus les collectivités qui percevront les recettes fiscales. On voit bien, dans ce cas de figure, que les collectivités vont perdre une grande part de leurs prérogatives et de leurs initiatives politiques en matière culturelle.

La création des ADDM a représenté le premier geste de la décentralisation, avant même la création des DRAC. Comme un article de la FNCC l'a récemment souligné, les Associations Départementales, à l'origine financées en parité par l'État et les Conseils Généraux, ont eu pour mission d'organiser, sous l'impulsion de l'État et avec sa légitimation, les politiques culturelles sur les territoires en musique, en danse puis pour le théâtre. Pendant plus de 25 ans, ces outils de la décentralisation ont progressivement bâti une méthodologie partagée, à partir de l'observatoire, de l'analyse du terrain, de l'animation puis de la structuration des réseaux, lesquels ont contribué par leur approche transversale, à la liaison entre sensibilisation, formation, création et diffusion.

Ce formidable travail représente un premier dénominateur commun des missions et actions mises en œuvres par nos structures respectives et, quel que soit l'échelon territorial, le positionnement original de nos associations est caractérisé par la capacité à susciter la concertation dans des espaces neutres, développer la médiation, construire des partenariats durables.

Tout cela étant traversé par des logiques de territoires, de mutualisation, d'accès des publics, ...

Ce vaste travail devenant, au fil des années et des projets, compétitif et compétent, lorsqu'on pense par exemple à la somme des connaissances agglomérées par les mondes politiques, administratifs et opérationnels des multiples acteurs, compétences qui ont rapidement influencé la question de la qualification des personnels, la spécialisation et l'évolution de leur savoir-faire et de leur savoir être, dans un environnement à forte valeur ajoutée artistique. Pour

autant, cette culture commune ne pourra être valorisée, face au contexte national particulièrement difficile, qu'à la condition que nos instances fédératives puissent continuer à être forces de proposition et à mettre en avant leur capacité à négocier, en particulier concernant les dynamiques partenariales et institutionnelles.

Dans cette perspective, la convention passée entre AVD et l'Association des Départements de France (ADF) a permis de tracer une voie déterminante et d'ouvrir le débat sur l'avenir des associations départementales, la poursuite des schémas départementaux et le soutien au spectacle vivant, dans un contexte où le positionnement des collectivités territoriales est de plus en plus autonome par rapport au Ministère de la Culture.

Pour passer du constat à l'action, notre Fédération s'est engagée dans un effort de réflexion interne tenant compte des mutations à l'œuvre. Aujourd'hui le territoire national n'a plus la même physionomie, c'est une évidence. Il y a moins d'associations départementales et le paysage se recompose à partir d'autres choix (intégrations dans les services départementaux, nouvelles structures juridiques, nouvelles missions, ...) Il nous faut non seulement tenir compte de cette évolution, mais plus avant, notre Fédération a choisi d'accompagner certains changements. Ces sujets ont fait l'objet d'un travail actif et vivant (signature en 2006 de la charte sur les organismes départementaux de développement culturel et, plus récemment, le partenariat engagé avec Culture et Départements).

Dans le contexte de tension que vous connaissez et dont vous avez débattu, notre fédération s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture, de nouveaux axes d'intervention et de nouveaux projets. Après avoir travaillé à la structuration, nous souhaitons amplifier l'expérimentation de la co-construction et concrétiser les partenariats engagés, renforcer le partage de la réflexion sur les questions du service public de la culture, du débat démocratique local, de l'aménagement du territoire en termes de proximité, mais aussi sur l'emploi culturel, et son corollaire, la formation.

Il faut maintenant se poser les questions du croisement des responsabilités artistiques, sociales, économiques et d'aménagement du territoire.

Sous un autre angle, nous observons que ces évolutions, sur lesquelles, une fois encore, nos réseaux sont mis à contribution, ne sont pas toutes naturelles ou issues d'un cheminement cohérent, logique, en phase avec l'histoire que nous avons souhaité raconter à la fin du chapitre Landowski.

En réalité, nous sommes en train de subir d'importants changements qui pointent de profondes ruptures avec le passé. Et pour les transformer en projets, il faut certainement raisonner en termes de gouvernance territoriale, si l'on prend ce concept dans le sens de réseaux et d'acteurs autonomes et si l'on part du principe qu'il faut, sur certains chantiers, se déterminer et agir sans s'en remettre au contrôle de l'État, ce qui ne signifie pas s'en détacher.

Les informations parfois contradictoires sur la réforme des collectivités territoriales laissent à penser que les temps sont difficiles tant pour les régions que pour les départements. Les associations départementales et régionales ont su, par le passé, surmonter quelques divergences et il faut souhaiter que l'harmonie à laquelle nous sommes parvenus dans l'action ne souffre pas des incertitudes actuelles, mais qu'au contraire, elle nous permette de prendre notre juste place dans la refondation annoncée des politiques culturelles.

**Intervention de  
Karine Gloanec  
Maurin, présidente  
de la FNCC**



Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres de la Plateforme interrégionale

d'avoir associé à ces Assises la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) qui se situe aux côtés des collectivités territoriales, mais aussi des professionnels, pour que les politiques culturelles soient en phase avec notre société, avec l'évolution du monde, mais aussi parce que la problématique régionale est au cœur de notre réflexion, puisque nous abordons prochainement des élections qui vont nous demander, sans doute, d'être dans une pertinence de propositions.

La FNCC est une fédération pluraliste qui rassemble des collectivités de tous partis politiques républicains et elle émet une parole dans la diversité et l'exigence de tolérance nécessaire pour essayer de construire.

C'est dans cet esprit que nous avons des relations régulières avec d'autres associations et fédérations d'élus, de professionnels et d'amateurs présentes ici, qui sont autant de partenaires essentiels.

Nous avons à asseoir notre légitimité et notre reconnaissance mutuelle vis-à-vis de l'État. C'est dans cet esprit que nous construisons notre discours pour être plus en phase avec les décisions que nous pouvons prendre.

Les artistes, que je n'ai pas nommés, sont nombreux dans les fédérations et ont une importance prégnante. Nous ne devons pas oublier l'objectif essentiel qui est de formuler des propositions artistiques pour mieux accompagner et appréhender une société qui permette à chacun de trouver sa place dans la dignité et dans son émancipation.

La FNCC est aussi un centre de formation. D'abord pour les élus des collectivités territoriales, mais aussi en complément des services qui sont parvenus aujourd'hui à une professionnalisation qui leur permet aussi d'entrer en dialogue avec les services de l'État, avec une certaine maturité.

Nous sommes aujourd'hui dans un paradoxe : nous parvenons à nous reconnaître et nous admettons qu'un cap est à passer. L'entrée dans un nouveau siècle n'est pas un événement anodin et nous devons prendre en compte le fait culturel, à l'instar des agendas 21, de manière à entrer dans une réalisation collective d'un tracé élargi des politiques culturelles.

Nous sommes face à une réforme qui ne satisfait pas les élus locaux :

La réforme fiscale d'une part, va supprimer la taxe professionnelle sans la remplacer de manière équivalente et elle va ainsi réduire l'autonomie financière des collectivités. C'est ce qu'affirme André Laignel, porte-parole de l'Association des Maires de France (AMF) Puis la clarification des compétences qui fragilise le secteur culturel le plus souvent soutenu par la volonté des collectivités en supplément de leurs compétences obligatoires.

Il est prévu que la clause de compétence générale soit retirée aux Départements et aux Régions et que seules les Communes puissent continuer d'agir sous l'effet de cette clause. C'est un élément important et nous devons concentrer nos efforts pour que cette réforme n'aboutisse pas en l'état et nos efforts peuvent le permettre.

L'évolution de plusieurs structures régionales qui ont été créés, notamment le passage en EPCC, constitue une avancée et a montré que c'est un outil pertinent pour la mise en œuvre des politiques culturelles. D'autres caps sont certainement à passer (la mutualisation des forces d'observation par exemple) pour rester en phase avec le dynamisme des politiques culturelles et du terrain.

La FNCC est un partenaire pluraliste et un intermédiaire important dans ce débat, notamment avec le Sénat. Nous sommes, par exemple, intervenus sur la réforme de l'avis conforme des architectes des bâtiments de France et notre avis a été entendu concernant le risque encouru pour le patrimoine.

Nous n'avons pas de solutions toutes faites et nous avons, de la même manière, besoin d'échanges réguliers avec les réseaux professionnels, de définir ensemble les modes d'intervention adéquat pour chacun, en déléguant à ceux qui sont les plus pertinents pour agir, en toute confiance. C'est pour cette raison que l'organisation de ces assises est tout à fait nécessaire.

Le temps politique peut avoir une convergence avec le temps de votre travail pour éviter le recul de la décentralisation qui risque de se produire si ces réformes sont appliquées telles qu'on nous les présente aujourd'hui.

La culture n'est pas uniquement un secteur, mais bien une posture d'accompagnement, avec de nouveaux horizons à explorer (les nouvelles technologies, ...) et c'est dans cette posture que se place la FNCC.

**Intervention de Paul FROMONTEIL, Vice-président du Conseil Régional Poitou Charentes, représentant l'Association des Régions de France, (Commissaire culture et Commissaire Internationale).**



Beaucoup de choses ont déjà été dites et je centrerai donc mon propos sur ce qui m'apparaît comme fondamental au travers d'une lecture des questions techniques, politiques et administratives que nous avons pu croiser.

Je me situerai dans sillage de Jean-Michel Lucas, dont je partage, sur le fond, l'analyse.

Si nous partons d'une identité de la culture qui ne soit ni un objet indéfini, ni un pansement social, ni un supplément d'âme, nous devons définir l'action publique en fonction de la conception de la culture que nous pouvons avoir. Cette conception est vraiment portée par une réalité : **tout ce qui existait est actuellement dans une situation d'essoufflement et qui appelle une refondation.**

Nous sommes aujourd'hui à l'étape du développement de l'humanité qui exige une révolution touchant à tous les aspects de la vie, de la société, des individus et du monde.

Naturellement, c'est au cœur de ces questions que se situe la culture car elle est fondamentale et irrigue toutes les autres.

C'est pourquoi les rapports entre les Régions, les Collectivités Territoriales, l'État et, plus généralement, le monde, exigent un certain nombre d'innovations.

J'ai traversé l'institution régionale, durant près de 25 ans, avec des responsabilités variées (vice président, parfois dans l'opposition, à nouveau vice président, ...) et je constate que nous passons aujourd'hui à une autre étape qui ne constitue que les prémices d'autre chose. Mes relations directes avec Jean-Pierre RAFFARIN me permettaient de lui dire, notamment, qu'il ne faisait pas une politique culturelle :

- 1) Tout d'abord parce qu'il n'y accordait qu'un faible budget
- 2) Ensuite parce qu'il *externalisait* l'essentiel de l'action culturelle vers des structures, évitant ainsi toute situation conflictuelle.

C'est évidemment à l'inverse de ce positionnement que nous nous sommes situés, comme la plupart des Régions de France maintenant, nous avons placé la culture au cœur de toutes les questions de politiques régionales. Cela signifie que nous avons d'abord multiplié le budget de la culture par deux, avec l'ambition d'aller plus loin : le budget de la culture ne recouvre pas l'ensemble des logiques budgétaires spécifiquement consacrées à la culture.

La culture est en effet l'un des axes de nos contrats de développement dans les Territoires. Des crédits importants ou des budgets éducation-formation lui sont consacrés. Cette interférence entre les différents secteurs budgétaires a une signification profonde : elle

exprime les données nouvelles de la place de la culture dans la société et le monde, tels qu'ils sont en devenir. Par exemple, il est tout à fait significatif que la contribution de l'activité culturelle internationale ne soit pas prise en compte dans la part du budget d'une Région attribué à la culture.

La contribution de la Région à un festival international contribue à une forme de rayonnement culturel qui peut permettre de déboucher à des accords commerciaux lors de visites dans d'autres pays, y compris pour des commandes d'Airbus au Vietnam.

**L'investissement des régions n'est pas seulement une intervention financière, mais une volonté politique globale.**

L'ARF souhaite, plutôt qu'un bilan de ces quelques années, tracer des pistes pour une contribution prospective. C'est pourquoi la commission culture de l'ARF va proposer un « livre blanc » de la culture, qui se verra une expression publique forte, pluraliste et utile.

Certaines questions récurrentes de fond restent posées et nous voulons à partir de notre bilan, contribuer à construire des réponses à tous les problèmes dans leur complexité. À titre d'exemple, pour avancer vers des rapports nouveaux entre les collectivités et les différents niveaux de la société, il est nécessaire de réaffirmer que les droits culturels sont des droits fondamentaux parmi tous les autres droits humains, car nous sommes sur le terrain des biens communs de l'humanité qui peuvent se décliner dans différents domaines.

Si nous considérons la culture comme un bien commun de l'humanité, nous devons poser les problèmes en termes de création, d'innovation et de citoyenneté.

Par exemple, ne devons-nous pas envisager une charte pour le spectacle vivant et pour la création artistique qui affirme des valeurs face au risque de *marchandisation*, à la révolution informationnelle (qui touche aussi à la connaissance) ?

C'est bien un engagement de tous les niveaux des politiques publiques qui est indispensable !

Dans ce cadre, les Agences ont bien toute leur place dans une relative autonomie et indépendance.

De la même manière, les rapports avec l'État ne peuvent plus se faire dans l'émiettement, la subordination ou dans une conception réductrice de « guichet ». Les collectivités, qui financent environ 70% de l'action publique dans la culture, ne peuvent pas accepter d'être financeurs sans être en amont associées directement à la mise en œuvre des projets.

Les discussions de ce jour sont très fructueuses et constituent un socle d'idées, de points de vue pour aller plus loin.

## Deuxième table ronde :

### Apports extérieurs – les pistes de coopération interrégionale

#### Intervention de Patrick Schoenstein, président de la COFAC

En venant ici, dans le train au départ de Nancy, je lisais, dans un quotidien national, une pleine page consacrée au nombre d'adhérents de nos deux plus grands partis politiques, respectivement de 64 000 pour l'un et de 67 000 pour l'autre.

L'article déplorait la faiblesse de ces chiffres, mais dressait néanmoins un portrait plutôt sympathique de l'adhérent politique ...



En lisant cet article, je ne pouvais pas m'empêcher de penser, aux presque 2 Millions d'adhérents à jour de leur cotisation que nos fédérations regroupent et à la manière un peu méprisante dont un grand hebdomadaire de culture et de télévision avait parlé de ces « praticiens culturels » il y a quelques mois ... Mais si : vous vous souvenez certainement de la grosse dame affalée sur son sofa en couverture !

Quand je dis nos fédérations, je veux parler de ces 21 fédérations nationales qui se sont regroupées, il y a un peu plus de dix ans, en une Coordination des Fédérations et des Associations de Culture et de communication - la COFAC - afin d'essayer de faire entendre la voix de ces citoyens qui ont choisis d'inclure dans leur vie quotidienne une pratique culturelle forte et actives : musiciens - on en a beaucoup parlé ici, sans oublier les musiciens des batteries fanfares, des harmonies municipales et des sociétés musicales - comédiens amateurs, danseurs traditionnels, défenseurs du patrimoine, de musées et des écomusées, acteurs de la vie culturelle des territoires au sein des MJC, des foyers ruraux, ou de la Ligue, les amateurs des radios associatives.

Je pensais en même temps à ces deux ou trois notes que m'avait passé le coordinateur de la COFAC, appelant à notre vigilance sur le dossier de l'éducation artistique et culturelle, qui laisse le sentiment amer que seule l'Éducation nationale et les institutions continuent à éduquer artistiquement et culturellement ...

Vigilance aussi sur les financements des associations, sur les nouveaux modes d'évaluation, sur la Loi organique de loi de finance (LOLF), sur la composition du Haut Conseil de la Vie Associative, sur le nouveau modèle de convention pluriannuelle, visant à sécuriser juridiquement l'État au regard des directives européennes, ...

On a bien pris soin, pour le moment, de tenir le secteur associatif et culturel à la lisière de ces réflexions.

Je me disais aussi, qu'à l'occasion de ces assises sur la nouvelle gouvernance des politiques culturelles territoriales, il y avait peut-être lieu de réfléchir sur la place que devraient tenir les partenaires territoriaux dans l'élaboration de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Et ces organismes régionaux, comment peuvent-ils prendre en compte les actions de toutes ces associations qui, sur le terrain, savent bâtir avec les populations de vrais projets qui offrent à chacun la maîtrise de son parcours culturel !

Je me disais aussi que les « territoires », dans l'exercice de leur autonomie, pourraient bien, dans tous ces domaines, montrer la bonne voie de l'État.

Je me disais également (mais ceci est plus prosaïque) qu'il fallait absolument que je harponne, au cours de ces trois jours, le responsable du bureau des pratiques artistiques et en amateurs de la DMDTS et que j'obtienne pour la COFAC un rendez-vous ! (voilà : c'est fait).

Je me disais enfin : Jany est bien sympathique de m'avoir invité, ... mais qu'est-ce que je vais bien pouvoir raconter, à un moment des assises où les participants guettent davantage l'heure du départ de leur TGV que la teneur des communications !

Je dirais alors simplement ceci :

Ces trois jours d'assises n'ont pas véritablement apporté de réponses à mes questions ! Ils ont cependant eu l'intérêt de montrer que les questionnements de nos associations de base sur les politiques culturelles nationales et régionales trouvent un écho crucial avec les questions que se posent les associations territoriales mises en place pour répondre aussi bien aux demandes de formation professionnelle qu'aux demandes citoyennes.

On a beaucoup parlé de mutations, et c'est déjà pas mal !

Je ne suis qu'un simple citoyen, mais un citoyen convaincu que seule la réflexion et les actions partagées peuvent nous permettre de « muter » efficacement.

Nous avons, ce matin, parlé de « co construction », nous avons applaudi quand Jean-Michel Lucas a parlé des « droits culturels », proposition complétée par la mise en perspective d'un « parlement des acteurs culturels », État, collectivités territoriales, professionnels, ...

Alors, il faudra penser cette logique jusqu'au bout et intégrer citoyens, organismes et adhérents de nos associations culturelles.

## Intervention de Serge Calvier, représentant de l'UFISC

L'UFISC nom un peu fiscaliste (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) vient de la création de notre regroupement, lors de la longue négociation avec le Ministère des finances au moment de la réforme de la fiscalité des associations (1998-2000).



L'UFISC regroupe actuellement 11 réseaux, syndicats ou fédérations des arts vivants. Fédération des Arts de la rue, Fédurok, Synavi (Syndicat National des Arts Vivants), Syndicat du Cirque de Création, Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées (FSJ), Centre International des Théâtres Itinérants (CITI), Chaïnon - FNTAV (Fédération Nationale des territoires des arts vivants), ACTES-IF (réseau de lieux en Ile-de-France), RIF (réseau de musiques actuelles), Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) et Zone Franche.

Nous comptons également des membres associés qui ne sont pas tous du spectacle vivant tels que la FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens), Fédération Culture Multimédia et la Fédération Française des Ecoles de Cirque.

L'UFISC fonctionne en tant que plateforme d'échange de réflexions et de moyens.

Elle a pour vocation d'oeuvrer à la reconnaissance partagée de la multitude d'initiatives associatives ou coopératives comme partie intégrante du secteur professionnel de l'art et de la culture.

Ces petites structures font un travail de proximité pour que l'art et la culture existent sur tous les territoires, dans des endroits où la culture n'a pas toujours « droit de cité », sous différentes formes, avec des créations artistiques de compagnies, des festivals, des lieux de diffusion, des parcours de formation, des initiatives d'éducation artistique et d'action culturelle, la participation des citoyens, ...

L'UFISC témoigne ainsi d'environ 80% des 30 000 entreprises artistiques et culturelles identifiées actuellement, toutes disciplines confondues.

Nous avons souhaité nous regrouper pour affirmer et rappeler que ces structures existent entre une politique étatique de la culture et le système marchand, avec tout un vivier d'initiatives de culture de proximité, réunissant des amateurs et des professionnels, malgré toutes les difficultés de développement économique que cela implique.

Nous partageons les mêmes préoccupations que celles qui ont été exposées par vous ce matin, et nous espérons à l'avenir collaborer avec la plateforme interrégionale et ses membres pour défendre ensemble la place de la culture et de l'art dans la société.

Certes pour la plupart, nous avons fait un choix de vie d'être artiste, ou de développer la culture dans la vie des citoyens; aussi il nous paraît regrettable de voir autant de gens penser enfin à sauver la planète et la nature, sans se préoccuper autant de la civilisation et la culture, pendant humain de la nature.

Il nous paraît tout aussi important de sauvegarder et développer notre héritage intellectuel et artistique.

Nous avons à réfléchir et travailler ensemble car nous partageons les mêmes problématiques, même si nos vocabulaires sont parfois différents. Nous devons donc

unir nos efforts pour que la diversité culturelle puisse s'exprimer au mieux.

Ce que vous appelez la « qualification » relève plutôt pour nous de la « structuration » : de nos projets, de nos entreprises, de nos métiers et des professionnels du secteur, laquelle structuration doit s'opérer à travers la formation, l'accompagnement, l'organisation en réseau, par des regroupements et des mutualisations.

Nous avons intérêt à nous retrouver et nous organiser par territoires, afin de mieux nous connaître et apprendre à travailler ensemble.

Il est nécessaire de réaliser en commun un état des lieux de toutes les initiatives culturelles, avec en particulier les innovantes ou les émergentes, pour mettre en évidence les manques mais aussi les potentiels ; car là où l'offre était inexistante, il y a quelques années, il n'y avait par conséquent aucune demande.

Du moment où il y a création ou initiative, cette offre va susciter une demande. Par exemple dans le domaine des arts de la rue ou des musiques actuelles, voici peu il n'y avait rien, et il reste encore de quoi faire puisque les 36 000 communes n'accueillent pas encore toutes des spectacles !

En matière de formation, des regroupements régionaux entre les acteurs et les opérateurs peuvent permettre des synergies pour organiser et développer le secteur de la culture et des arts vivants.

Les conférences régionales permanentes du spectacle vivant, que nous avons réussi à obtenir par le biais des Entretiens de Valois, seront peut-être une opportunité de co-construire les politiques culturelles régionales ? Cela ne dépend que de nous tous. Nous sommes, en tout cas à l'UFISC, disposés à travailler avec tous ceux qui le souhaitent.

La crise de l'intermittence de 2003 a montré que personne n'était en mesure de disposer de données fiables concernant l'emploi et l'économie de notre secteur et nous avons tous besoin de chiffres dignes de ce nom.

Les structures et les organisations de l'UFISC sont rentrées dans un processus afin de réaliser leurs propres outils d'observation, condition pour leur permettre de fonctionner efficacement pour partager les analyses dans un cadre que nous appelons l'« observation participative permanente et partagée » (OPPP). Pour ce faire, nous nous sommes organisés en vue de développer un outil informatique qui permette à chaque structure d'abonder une base collective de données, tout en s'en servant aussi comme un outil de gestion interne, permettant ainsi de disposer d'éléments de comparaison extérieurs. Ce logiciel doit également permettre à chacun d'avoir un suivi des informations en les mettant à jour et les complétant. Nous travaillons sur un système de plateforme logicielle qui se nomme GIMIC, avec une société coopérative (SCiC) créée spécialement pour gérer la mise au point et le suivi de cet outil informatique.

En matière de « gouvernance », nous préférons évoquer la notion de « co-construction » des politiques publiques qui garantisse la diversité culturelle, des émergences et des expressions artistiques, une démocratie et une transparence dans les débats et les décisions pour aller vers une culture durable.

La culture deviendra un élément essentiel de la vie des citoyens par cette co-construction citoyenne et démocratique.

**Intervention de Vincent Gatel, représentant du Syndeac (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles)**

Je voudrais faire quelques remarques par rapport à ce que j'ai entendu au cours de la matinée.



La politique culturelle publique n'a pas démarré en 1959 avec Malraux, mais en 1945, avec la Décentralisation Dramatique qui a posé les fondements de la politique culturelle à venir, en créant les premiers Centres Dramatiques. Jeanne Laurent, à l'origine de ce mouvement, n'a pas pu le faire sans l'appui des collectivités locales, devenues depuis collectivités territoriales.

À propos d'observation, il faut rappeler que la demande d'indicateurs formulée par le Ministère de la Culture est inversement proportionnelle à son niveau actuel d'investissement dans le secteur culturel.

Le Syndeac a longtemps privilégié sa relation avec l'État, au détriment de sa relation avec les collectivités territoriales. Mais depuis quelques années cette relation a connu un nouveau souffle sous l'impulsion de François Le Pilloüer, actuel Président du syndicat. Cette attention récente coïncide avec celle, constante, du Centre Dramatique Poitou-Charentes, dont les projets se sont construits dans une grande proximité avec les acteurs des collectivités territoriales : la Région, la Ville de Poitiers, mais aussi les pays et les communautés de communes, dans le cadre de son opération d'itinérance en milieu rural avec son chapiteau.

Au niveau du Syndeac, nous avons trois grandes inquiétudes :

La première inquiétude concerne la politique culturelle de l'État et son soutien au spectacle vivant et à l'action culturelle.

Dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle du programme « création » du Ministère de la Culture et de la Communication, dans lequel se trouve le spectacle vivant, une baisse d'environ 30 millions d'euros est annoncée sur les années 2010 - 2011. Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une vague de délabellisation est également annoncée. Elle concerne notamment les scènes nationales, les centres dramatiques régionaux, avec une forte pression de Bercy et de Matignon. Rappelons que le Ministère de la culture a été le premier à passer sous les fourches caudines de la RGPP, sommé de réagir dès que les indicateurs se mettent au rouge<sup>2</sup>.

La deuxième inquiétude concerne les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales qui, comme vous le savez, financent majoritairement le spectacle vivant et la culture. Les difficultés sont liées à la position de l'État, à la fois :

- pour le présent, car elles voient leurs missions augmentées, sans forcément avoir les compensations budgétaires nécessaires,

- mais aussi pour le futur. Elles vont, en effet, également avoir une manne financière moins importante, avec la suppression de la taxe professionnelle. Elles vont subir des pertes de possibilité d'intervention, en raison de la réforme des collectivités territoriales et je rejoins donc les craintes exprimées dans les interventions précédentes. Enfin, elles vont aussi rencontrer des difficultés liées à la crise, avec une baisse de rentrées fiscales.

En 2009, des adhérents du Syndeac ont signalé des baisses, notamment de la part de certains Conseils Généraux, et en 2010 ces baisses vont être plus importantes.

Notre crainte est que, par conséquent, la politique culturelle devienne une variable d'ajustement des politiques budgétaires publiques.

Le Syndeac, pour éviter que cette tendance ne se confirme, a réfléchi à une loi d'orientation et de programmation du spectacle vivant qui :

- Affirme les grands principes de la politique culturelle de l'État ;
- Organise le dialogue entre l'État, les Collectivités territoriales et les artistes et professionnels du spectacle vivant ;
- Édicte des règles pour l'ensemble des partenaires : droits et devoirs, processus de candidature, évaluation des projets ;
- Garantisse la démocratie culturelle en protégeant l'indépendance et la liberté artistique ;
- Attribue des moyens financiers afférents à cette loi pour garantir son application.

Aux deux inquiétudes évoquées précédemment, correspondent deux niveaux de dialogue :

- L'un, difficile et tendu, entre les professionnels et l'État ;
- L'autre, plutôt ouvert et constructif, lors de nombreuses rencontres avec les Collectivités territoriales et les associations d'élus (FNCC, ARF, ADF).

Les organismes régionaux peuvent, dans ce contexte, s'emparer d'un rôle de veille de ces mutations, tout en considérant que rien n'est inéluctable et que nous sommes dans l'ordre du politique et donc du changement.

Notre troisième inquiétude concerne les négociations à venir sur les annexes 8 et 10 qui régissent le régime d'assurance - chômage des artistes et techniciens du spectacle.

Il est question de modifier le dispositif actuel de la manière suivante : l'annexe 8 rejoindrait l'annexe 4 (annexe des intérimaires et des CDD de droit commun) et l'annexe 10 serait confiée à une caisse professionnelle, mais, pour le moment, personne ne sait comment et par qui celle-ci serait financée.

Nous sommes donc dans une triple inquiétude qui justifie la mobilisation des syndicats d'employeurs et de salariés. Il faut savoir qu'une variation à la baisse de 1% du budget d'une DRAC a des conséquences importantes sur des petites entreprises du spectacle vivant, se traduisant par une réduction des subventions. On peut donc facilement imaginer quels seraient les effets d'une baisse plus importante et les répercussions sur l'emploi des permanents et des intermittents dans nos entreprises.

<sup>2</sup> Le projet de budget 2010 relativise cette inquiétude au vu des chiffres globaux annoncés, mais il ne doit pas cacher les baisses de financements qui se profilent pour les compagnies, les institutions, labellisées ou non, les festivals

Intervention de Jean-François PUJOL, Secrétaire général de la Fédération des syndicats CGT du spectacle

Notre ami Jany, n'a pu, contrairement à ce qu'il vient de dire à propos de la COFAC et de l'UFISC, porter sur les fonds baptismaux la CGT : en 1895 il était très jeune... et les mutations que nous évoquons pas à l'ordre du jour.



Ceci pour dire mon sentiment de décalage en entendant les différentes interventions précédentes, comme s'il y avait une course aux meilleurs syndicats, au mieux un grand oral, au pire un concours de beauté, « nos adhérents sont les plus nombreux, les plus émergents »...

La réalité d'aujourd'hui c'est que nous sommes habitués à réfléchir ensemble avec le SYNDEAC et l'UFISC, et qu'il me paraît étrange ici, aujourd'hui, de donner ma propre version, alors qu'à partir d'axes très divers, nous avons défini des positions communes, sans se soucier d'une concurrence à la meilleure organisation.

La CGT est une des rares confédérations de salariés à accueillir en son sein 2 syndicats de non salariés, celles des artistes plasticiens et des auteurs compositeurs, la CGT Spectacle rassemblant ainsi les personnels du spectacle de l'ouvreuse à l'auteur. C'est cette union qui fit sa force, comme tous ont pu le remarquer en 2003, lors des luttes sur le régime spécifique cinéma/spectacle de l'UNEDIC, dit « luttes des intermittents ».

À la tribune sont réunies des organisations très différentes, qui ont pu vivre des confrontations parfois très vives, mais qui ne nous ont pas empêchés de parvenir à la définition d'objectifs communs. Par exemple entre le SYNDEAC, l'UFISC et la CGT Spectacle, des groupes de travail des « Entretiens de Valois » tant sur les entreprises et l'emploi que sur l'observation nous ont permis une atmosphère de travail respectueuse et constructive.

Même les différends avec la COFAC, incontestables, ont trouvé leur origine dans des positions extérieures d'élus bretons ou alsaciens qui ont pratiqué de la désinformation active et démagogique sur les rapports amateurs/professionnels. Nous avons convenu d'une confrontation de points de vue, sans intermédiaires, sans interférences.

Aujourd'hui, l'enjeu véritable c'est que le public, les citoyens que l'on retrouve dans les salles, les élus, les partis politiques participent au débat et à cette lutte à partir de leurs propres bases, et pas comme un soutien apporté à d'autres, comme ça a pu être le cas pour le soutien apporté parfois aux dits « intermittents ».

J'ai le sentiment que nous sommes dans une phase de destruction de tout ce qui a pu faire notre lien, dans une agression sans précédent contre le Spectacle Vivant :

- La déclinaison clandestine de la directive Bolkenstein sur les services par l'Etat français qui remet en cause l'existence des sociétés civiles de droits d'auteur et droits voisins (SACEM, SACD, ADAMI, SPEDIDAM) toutes les SDRM !;

- La présomption de salarié pour laquelle on veut inverser la charge de la preuve : des travailleurs considérés comme a priori indépendants, devant prouver qu'ils sont salariés, n'auront plus de problèmes majeurs avec l'UNEDIC, ils n'en bénéficieront plus ;

- Même la réglementation des licences d'entrepreneurs de spectacle est remise en cause, au détriment même de la sécurité des spectateurs.

Si l'on ajoute les projets gouvernementaux sur les collectivités territoriales :

- Disparition possible de la clause de compétence générale, réservant aux seules municipalités le droit de conduire une politique culturelle ;

- Et de toute façon l'effacement de la taxe professionnelle, source principale de financement des territoires, on voit que l'affaire est grave et qu'il est indispensable qu'il y ait un débat de fond avec l'ensemble des acteurs concernés et une réaction commune.

J'appelle donc à une mobilisation générale !

Le seul événement que le Ministère organise pour les 50 ans du Ministère de la culture est un colloque qui débute, le 13 octobre avec une journée sur les politiques publiques. Nous avons proposé qu'il y ait une journée d'action à cette occasion au niveau national qui pourrait se présenter sous forme d'ouverture des lieux de spectacle au public, avec des rencontres et des débats avec les équipes, les élus, les publics, pour montrer ce qu'est une politique publique culturelle et de création artistique.

Il est urgent de se rencontrer de débattre et de se battre ensemble. Pensons par exemple au CNC, au Fonds de soutien au cinéma qui n'a pu exister que grâce à la lutte que nous avons à l'époque menée contre les accords Blum Byrnes et à nos propositions qui l'ont accompagnée.

Les agences ne pourront se pérenniser qu'à condition de se réunir - et c'est fait - et de s'unir à la lutte commune. C'est le nombre qui compte pour l'Elysée, c'est le quantitatif qui permettra d'être entendu. Donc je vous invite à commencer une lutte commune dès le 13 octobre et à la poursuivre jusqu'à notre victoire, pour que survive le Spectacle Vivant.

## Conclusion de Gérard Authelain, Président de la Plate-forme interrégionale



Vous imaginez bien qu'il n'est guère facile de conclure trois journées où tout ou presque a été dit, avec des propos qui évoluent et se complètent jusqu'à la dernière heure.

J'en suis à la quatrième version de cette conclusion qui finalement va se limiter à une sorte d'épilogue improvisé.

En tant que président, je tiens à remercier les organisateurs de ces assises. Elles ont été des moments de véritables échanges, de très haute tenue, où l'on a pu entendre des interventions remarquables, enrichissantes, ressourçantes. Tous ces mots ont été dits par les uns et les autres. Parmi les nombreux colloques auxquels j'ai participé, j'ai rarement entendu des apports d'une telle qualité, y compris et notamment lors de la restitution des travaux en ateliers, ce qui est l'un des exercices les plus redoutables, pour ceux qui en ont la charge comme pour les auditeurs.

Cette réussite a eu lieu grâce à la qualité du travail des personnes à qui a été confiée la responsabilité, faisant ainsi écho aux propos de Michel Fontès le premier jour lorsqu'il attribuait le succès des initiatives en matière d'organisation culturelle non seulement à la validité des initiatives et des structures mises en place, mais aussi à la qualité des personnes chargées de les mettre en œuvre. *Nous sommes convaincu que nous en avons encore et c'est rassurant, c'est cette qualité qui montre qu'un avenir est encore possible.*

François Journet a interrogé la salle et plus directement la Plate-forme interrégionale sur ce qui sera fait après ces assises : question très pertinente et qui me donne l'occasion de rassurer André Curmi sur son appel à sursaut : je suis bien d'accord, il faut se battre. Nous sommes nombreux ici à avoir quelques années de parcours, cela n'a rien à voir avec un privilège de l'âge, mais nous savons que beaucoup de choses n'ont été gagnées qu'au terme de luttes parfois ardues. À titre personnel, je peux dire que lorsqu'il a fallu bâtir un CFMI, défendre les interventions de musiciens en milieu scolaire, faire reconnaître une profession et la validité d'un temps de formation qui ne pouvait se résoudre à quelques vaporisations de parfums pédagogiques, aucun affrontement ne nous a été épargné, y compris avec nos ministères de tutelle. Comme d'autres, et avec eux aujourd'hui, il n'est pas question de baisser les bras et l'âme combattante nous habite toujours.

Ces trois jours ont été le reflet, à un moment donné de notre histoire, des forces en présence. Il y aura bien d'autres temps de rencontre, souhaitons-le, où nous serons en mesure de partager, dans nos diversités, et sans que chacun reste campé sur son pré carré.

Ce sera en tout cas l'un des rôles de la Plate-forme interrégionale de faire en sorte que ces espaces de dialogue existent, surtout après avoir beaucoup évoqué la décentralisation et les risques de repli sur l'horizon de proximité sans prendre en compte ce qui éclot dans le territoire voisin.

J'aime bien faire écho à ce qu'on n'a pas entendu dans les interventions en salle et qui a circulé dans les couloirs, à l'heure des repas, dans les moments « off ». En voici quelques uns :

- Nous avons eu ainsi une intervention très intéressante de Michel Adam, accompagnée d'un diagramme fort éclairant, effectuant ainsi d'utiles clarifications sémantiques. Mais dans le repas qui suivit, à l'une des tables, nous pensions que les difficultés ne venaient pas seulement des ambiguïtés du vocabulaire, mais des représentations mentales qui habitent les uns et les autres, quelles que soient les missions. Car indépendamment des mots, ces représentations colorent nos débats, nos prises de position, et s'alimentent à de multiples sources qui peuvent être celles de l'institution dans laquelle on travaille tout aussi bien que celles résultant de l'éducation ou du milieu socio-culturel dans lequel on vit.
- Nous avons évoqué, sous différentes formes, l'emprise de ceux qui détiennent les savoir et les lieux où cette prééminence s'exerce (organismes, collectivités, etc.). Si le mot co-construction a tant été employé pendant ces trois jours, c'est bien parce que ces savoirs circulent et ne sont pas confinés dans l'enclos de ceux qui les détiennent. Il serait intéressant de voir de plus près comment et où les savoirs se forment dans les sujets qui nous préoccupent.
- Il existe d'autres circuits que ceux avec lesquels on travaille au quotidien, qui ont, eux aussi, une mémoire de savoirs, qu'on ne peut pas laisser en marge car cela façonne notre monde. Cela renforce les travaux sur la méthodologie, question récurrente de nos échanges
- Le rôle des conseils d'administration de nos structures n'a pas été abordé, mais c'est une question importante, tant pour les salariés qui n'ont souvent que des rapports très lointains avec les administrateurs, que pour les élus qui n'ont pas toujours les informations adéquates sur le travail des salariés et n'ont de rapport direct qu'avec l'équipe de direction.
- La légitimité de s'auto saisir sur un certain nombre d'études sans attendre une demande explicite de nos tutelles a été évoquée par le bureau de la Plate-forme interrégionale, lors d'une rencontre avec la DMDTS. La gravité de certaines situations impose que la question ne soit pas éludée. On peut

comprendre que certains sujets ne soient pas à l'ordre du jour des responsables qui missionnent nos structures, parce que dérangeants. Raison de plus pour ne pas les passer sous silence, dans la mesure où, à l'inverse, ils inquiètent directement les acteurs de terrain.

- La culture, en tant que secteur spécifique qui a valeur en soi, doit être défendue pour elle-même et non pour les bénéfices périphériques que l'on peut en retirer, qu'ils soient de caractère social, éducatif, homéothétiques, etc. À titre d'exemple, pour légitimer que faire de la musique à l'école est une chose importante, une étude avait été faite pour montrer en quoi l'apprentissage de la musique en classe maternelle était fructueux pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques lorsqu'on passe en CP. Tant mieux si cette étude a permis de développer la pratique musicale, et même si on n'apprend pas mieux à faire des mathématiques pour autant ! Mais on fait de la musique avec les enfants de classe maternelle, de CM, de 4<sup>e</sup> ou en lycée parce que la musique n'est pas un luxe dans la vie d'un homme, elle est un élément constitutif de son être en tant que telle, et non parce que ça permet d'obtenir des points supplémentaires au bac. Le bienfait des répercussions est une conséquence, non une cause première.
- En ce qui concerne les suites de ces assises :
  - o Les Missions Voix se réunissent le 14 octobre pour aborder les aspects prospectifs en ce qui concerne les pratiques vocales ;
  - o Nous avons décidé, à l'instant, entre les partenaires de ces assises (FNCC, Arts Vivants et Départements, Culture et Départements), de nous retrouver le 19 octobre pour faire un bilan de ces trois journées, à la veille d'un rendez-vous avec la DMDTS pour discuter d'une convention d'objectifs entre la PFI et le ministère. On devine combien l'ordre de ces rencontres n'est pas accessoire et devient hautement symbolique d'une volonté de travailler et de concertation.

Je voulais finir en vous lisant un texte d'Edgar Morin sur la reliance, terme qui a été beaucoup cité pendant ces trois jours. Par chance je viens d'en retrouver un autre dans mon ordinateur au sujet d'un terme tout aussi important qui n'a pas été cité : *le dialogique*. Et je résumerai cette intervention finale sous le titre :

### ***L'altérité, principe absolu de gouvernance***

À une époque où chacun se préoccupe de la quête de son identité, on sait combien les replis identitaires ne peuvent conduire qu'à la sclérose ou la mutilation. Le bon sens tout autant que les ouvrages scientifiques de psychologie confirment que l'Autre est celui qui permet à un individu ou à un groupe constitué de se révéler en partie à eux-mêmes.

Dans l'ouvrage d'Edgar Morin consacré à l'identité humaine, l'un des maîtres-mots pour comprendre l'avenir humain, ses chances et ses risques, est le terme *dialogique*, entendu comme le mouvement entre « deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une

de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent. »<sup>3</sup>. Dans cette optique, les contradictions ne se résolvent pas par la victoire d'un des éléments sur l'autre, comme dans la dialectique du maître et de l'esclave, mais par la constitution d'entités plus complexes, et donc enrichies par rapport aux éléments d'origine.

Il ajoute plus loin : « une société est toujours l'union de la communauté et de la rivalité, de la coalition et de la compétition, des intérêts sociocentriques et des intérêts égocentriques. (...) Une société humaine ne peut être totalement soumise à un ordre mécanique. Si un État cherchait à éliminer toutes les forces de désorganisation qui travaillent la société, il éliminerait ses forces de réorganisation et s'autodétruirait. »<sup>4</sup> Et quand j'en parlais hier à Michel Adam, il ajoutait que l'intérêt de la dialogique est que ce n'est jamais terminé !

Michel Serres, en d'autres termes, ne dit pas autre chose quand il écrit, même si c'est un peu plus cru : « La crainte de la solution unitaire fait le commencement de la sagesse. (...) Quand tous les gens du monde parleront enfin une même langue et communieront dans le même message ou la même norme de raison, nous descendrons, imbéciles débilés, plus bas que les rats, plus sottement que des lézards. »<sup>5</sup>

Mais heureusement, pour nous garder de tout cela, il y a la *Plate-forme interrégionale* qui vous remercie d'avoir été présent, de votre participation ... et à très bientôt !

<sup>3</sup> Edgar MORIN, *La méthode - vol 5, L'identité humaine*, le Seuil, 2001, p. 281. v. également p. 94-96

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 183

<sup>5</sup> Michel SERRES, *Le Tiers Instruit*, Ed.François Bourin, 1991p.188, 191

**NOUS REMERCIONS VIVEMENT LES PARTENAIRES QUI ONT  
CONTRIBUE A LA FAISABILITE ET LA REALISATION  
DE CES ASSISES :**



**AGENCE RÉGIONALE  
DU SPECTACLE VIVANT  
POITOU-CHARENTES**



**F N C C**  
Fédération Nationale des  
Collectivités Territoriales  
pour la Culture

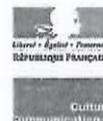


**PLATE-FORME INTERREGIONALE  
D'ECHANGE ET DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

C/O NACRe  
50 cours de la République  
69 100 VILLEURBANNE  
tel : 06 73 73 84 53  
mail : [contact@pfi-culture.org](mailto:contact@pfi-culture.org)  
site : [www.pfi-culture.org](http://www.pfi-culture.org)

Président : Gérard Authelain  
Coordinateur : Stéphane Grosclaude

La Plate-forme interrégionale bénéficie du soutien du  
Ministère de la Culture et de la Communication



Elle bénéficie également du soutien des collectivités territoriales liées à chacun de ses membres